

Décision n°2022-519 Culture

Envoyé en préfecture le 09/11/2022

Le maire de Creil, Direction des affaires générales

- Vu les lois 82-213 du 2 mars 1982 et 82-623 du 22 juillet 1982 modifiées relatives aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles
 L.2122-22 et L.2122-23,
- Vu la délibération du conseil municipal en date du 10 juillet 2020, certifiée exécutoire le 15 juillet 2020 portant délégation à monsieur le maire de la totalité des pouvoirs énumérés à l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales, à charge pour lui de rendre compte à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal,

Considérant :

Que la Ville de Creil souhaite faire appel à l'association « Bougez Rock », pour réaliser un spectacle musical avec le groupe « VERLATOUR », le jeudi 17 novembre 2022, à la Grange à Musique.

Décide :

<u>Article 1</u> : de signer une convention de prestation de services avec l'association « Bougez Rock », sise 13 rue du Progrès à Maubeuge (59600), représentée par sa Présidente, madame Mathilde BUISSET, pour la réalisation de la prestation artistique susvisée.

<u>Article 2</u>: de verser à ladite association le montant de la prestation fixé à 3 555 ,58€ TTC. Le paiement interviendra sur présentation d'une facture établie en trois exemplaires et payable par mandat administratif conformément à la législation en vigueur.

Article 3 : d'imputer les dépenses correspondantes aux comptes prévus à cet effet sur le budget de la Ville.

Article 4: la présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis – 14 rue Lemerchier – 80000 Amiens – dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est certifiée exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application telerecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.

> Pour le Maire et par délégation La Directrice du Pôle « Vie de la Cité »

Corinne FABLET

Jean-Claude VILLEMAIN

Maire de Créil/ Président de ACSO

Creil, le 2 novembre 2022